

*Drôme.* — Canal de la Bourne, dotation 7.000 litres.

Mais le canal de la Bourne ne tient pas l'eau. — Actuellement, il ne peut distribuer que 1,000 litres. Quand les travaux pour lesquels l'Etat vient d'accorder une subvention de 1,150,000 francs, seront terminés, il pourra distribuer 4.000 litres.

Ainsi, dans les trois départements de la rive gauche (Drôme, Vaucluse et Bouches-du-Rhône), il y a une disponibilité de 111,800 litres.

111 mètres cubes pourraient suffire à arroser 111,000 hectares.

Savez-vous combien d'hectares, ils arrosent en réalité? 52,500 hectares.

Sur la rive droite, quels sont les canaux existants.

*Gard.* — Canal de Remoulins, 2,200 litres.

Canal de Cocanas, 2,500 litres.

(Concédé, non exécuté.)

*Ardèche.* — Canal du Pouzin, 10,000 litres.

(Concédé, non exécuté.)

*Hérault.* — Je n'ai pu savoir au juste, quelle est la situation des canaux dans l'Hérault; mais ce que je sais, c'est qu'on y a de l'eau. En 1882, le Conseil général discutait un rapport sur des canaux à exécuter dans le département. Il y avait cinq projets déposés : canal de l'Hérault, canal de Brignac à Clermont, canal de Pezenas, canal de Florensac, canal de Bessan. Pas un des canaux proposés ne prenait de l'eau au Rhône. Les habitants de l'Hérault ont donc, ou peuvent avoir, de l'eau à discrétion. Cela est si vrai, que M. Griffe, membre du Conseil général, demandait de sup-